

Coronavirus – Covid-19

Point de situation

Le 10 juin 2020

Les nouvelles :

- Quelle est la valeur juridique des fiches conseils et des guides professionnels ?
- Emploi à domicile : bonnes pratiques
- Agrément des services de santé au travail pendant la crise sanitaire
- Développement de la filière textile
- Etat psychologique des salariés
- Prime pour les soignants
- Plan de soutien à l'aéronautique
- Soutien à la filière horticole
- Filière du livre
- Accord chez ArianeGroup
- Où les Français partiront-ils en vacances ?
- Football : l'arrêt de la saison confirmé, les relégations suspendues

1. Quelle est la valeur juridique des fiches conseils et des guides professionnels ?

Le ministère du Travail a édité une cinquantaine de fiches conseils pour aider les salariés et les employeurs dans la mise en œuvre des mesures de prévention contre le COVID-19 sur les lieux de travail. Les pouvoirs publics ont aussi diffusé des guides élaborés par certaines branches professionnelles.

Dans une ordonnance du 29 mai 2020, le Conseil d'État a eu à connaître de l'action en référé de l'association française de l'industrie des fontaines à eau visant à ordonner la suspension de l'exécution de certaines fiches conseil préconisant l'interdiction, la suppression ou la suspension de l'utilisation des fontaines.

L'association requérante soutenait que les fiches éditées par le ministère du Travail et la décision de publier des guides réalisés par les branches professionnelles étaient susceptibles de faire l'objet d'un recours contentieux.

Le Conseil d'État rejette la requête.

D'une part, il note que le contenu des fiches conseils a évolué pour désormais simplement recommander la suspension de l'utilisation des fontaines à eau au profit d'une distribution de bouteilles individuelles.

D'autre part, il relève que les décisions de publication des guides de branches professionnelles sur le site du ministère du Travail ont pour seul objet d'informer les employeurs et les salariés des branches concernées. Elles ne revêtent par elles-mêmes aucune décision d'approbation de leur contenu par l'administration et ne contiennent pas d'autres informations que celles ayant vocation à être portées à la connaissance des employeurs et des salariés de la branche par les organisations qui sont à l'initiative de ces

document. Elles ne revêtent donc pas le caractère de décisions faisant grief et ne sont susceptibles de faire l'objet ni d'un recours pour excès de pouvoir ni, par conséquent, d'une requête tendant à la suspension de leur exécution.

[Conseil d'Etat, 29 mai 2020, n° 440452](#)

2. Emploi à domicile : bonnes pratiques

Sur son site internet, le ministère du Travail a publié le guide de bonnes pratiques élaboré par les partenaires sociaux du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Ce guide vise à permettre à tous de disposer de l'ensemble des informations nécessaires et de partager de bonnes pratiques afin que l'activité des salariés au domicile du particulier employeur et celle des assistants maternels puisse s'effectuer le plus sereinement possible, dans un cadre rassurant, sécurisé et sécurisant pour tout le monde en termes sanitaires.

Il comprend quatre fiches pour les salariés et les assistants maternels et deux fiches pour le particulier employeur.

[Guide de préconisations et de bonnes pratiques pour éviter la transmission de la COVID-19 - Secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile](#)

3. Agrément des services de santé au travail pendant la crise sanitaire

Le ministère du Travail a mis à jour son questions-réponses sur les services de santé au travail.

Le document indique désormais que les procédures d'agrément des services de santé au travail sont concernées par les dispositions relatives à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire.

Par conséquent, les agréments arrivant à échéance entre le 12 mars et le 23 juin inclus sont prorogés de plein droit jusqu'au 24 septembre.

De plus, le délai de quatre mois à l'issue duquel une décision implicite d'acceptation est susceptible de naître sur une demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément est suspendu entre le 12 mars et le 23 juin :

- si le délai avait commencé à courir sans avoir expiré au 12 mars, il reprendra son cours à compter du 24 juin ;
- si le délai devait commencer à courir entre le 12 mars et le 23 juin, son point de départ est reporté au 24 juin.

[Questions-réponses service de santé au travail](#)

4. Développement de la filière textile

Le comité stratégique de filière « mode & luxe » a été réuni pour faire un point de situation sur la reprise d'activité et dresser les perspectives d'avenir de la filière autour du développement durable et de la relocalisation des productions.

Une mission a été créée sous l'égide de Guillaume de Seynes, président du comité, afin d'étudier les modalités de mise en œuvre de modèles de production intégrés, innovants et durables, d'étudier le potentiel de relocalisation d'activités et la prise en compte de l'ensemble des externalités associées à une fabrication à l'étranger et de proposer des mécanismes permettant de rendre davantage visibles les entreprises qui souhaitent s'engager vers plus de durabilité et de mieux informer les consommateurs sur les initiatives vertueuses.

S'agissant de la production française de masques en tissu, dont les stocks s'accumulent, une mission a été constituée pour faire connaître auprès des acheteurs potentiels (entreprises, administrations, collectivités, distributeurs) la production française de masques en tissu et accompagner la filière dans l'ajustement de ses capacités de production au besoin collectif en masques au cours des prochains mois.

[Brune Poirson et Agnès Pannier-Runacher ont réuni le Comité stratégique de filière "Mode et Luxe" et confient à Guillaume de Seynes une mission pour le développement d'une filière textile française durable](#)

5. Etat psychologique des salariés

Le cabinet Empreinte Humaine publie son troisième baromètre sur la santé mentale des salariés.

Réalisée entre le 20 et le 29 mai, l'étude conclut que 42 % des sondés seraient en souffrance psychologique, un nombre en baisse de quatre points par rapport à la vague précédente.

Les salariés déclarent en effet avoir des problèmes de sommeil (dans 35% des cas), des troubles musculo-squelettiques, tels que tendinite, mal au poignet, mal au dos (28%) ou maux de tête (22%), qui peuvent être précurseurs de burn-out ou d'épuisement.

41 % des sondés estiment que le déconfinement est source de tensions supplémentaires.

53 % déclarent faire preuve de résilience.

S'agissant du télétravail, 85 % des travailleurs qui y ont eu recours souhaitent pouvoir continuer mais une majorité déclare vouloir plus de règles de fonctionnement pour l'encadrer.

Les principaux griefs adressés au télétravail sont la « réunionite », le caractère répétitif des tâches ou le fait de ne pas être consulté pour des décisions qui les touchent.

[Source LCI](#)

6. Prime pour les soignants

Un décret du 8 juin 2020 modifie le décret du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et militaires du ministère des armées et de l'Institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de covid-19 afin d'apporter plusieurs précisions sur son champ d'application.

Tout d'abord, la définition des bénéficiaires de la prime exceptionnelle est complétée par les agents publics exerçant dans les comités de protection des personnes, les groupements de coopération sanitaire, les groupements d'intérêt public, ainsi que ceux qui ont participé aux évacuations sanitaires.

Les étudiants en 2e cycle de pharmacie, odontologie et maïeutique et les étudiants en 3e cycle des études de pharmacie et d'odontologie ayant accompli un stage hors établissement public de santé sont également ajoutés à la liste des bénéficiaires de la prime exceptionnelle.

En revanche, les agents exerçant dans les unités de soins de longue durée et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne relèvent plus des dispositions du décret du 14 mai 2020.

Le texte prévoit en outre que la faculté de relever le montant de la prime exceptionnelle s'exerce dans la limite du plafond de 40 % des effectifs de l'établissement.

[Décret n° 2020-698 du 8 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et militaires du ministère des armées et de l'Institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de covid-19](#)

7. Plan de soutien à l'aéronautique

Le Gouvernement a présenté son plan de soutien à la filière aéronautique durement touchée par la crise.

En France, le secteur représente 300 000 emplois et 58 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Les prévisions actuelles n'anticipent pas de retour au niveau pré-crise avant 2023.

L'ensemble des fonds mobilisés représentent plus de 15 milliards d'euros d'aides, d'investissements et de prêts et garanties.

D'ores et déjà, les entreprises de la filière se sont vues accorder 1,5 milliard d'euros de prêts garantis par l'Etat et 651 sites industriels ont bénéficié de l'activité partielle.

Il est annoncé que la filière aéronautique bénéficiera largement du nouveau dispositif de l'ARME dès le mois de juillet.

Pour soutenir la demande, les pouvoirs publics vont : 1) accroître le soutien de Bpifrance Assurance Export pour les exportations du secteur ; 2) mettre en place un moratoire sur les remboursements en principal des crédits à l'exportation octroyés aux compagnies aériennes pendant douze mois à partir de fin mars 2020 ; 3) proposer un assouplissement temporaire des modalités de remboursement des achats de nouveaux aéronefs.

En outre, l'Etat procèdera à 832 millions d'euros de commandes anticipées d'avions, d'hélicoptères et de drones militaires : trois avions ravitailleurs A330-MRTT Phénix, un avion léger de surveillance et de renseignement, huit hélicoptères H225M-Caral, des drones de surveillance navals, deux hélicoptères EC-145 nouvelle génération, dix hélicoptères EC-160.

Le groupe Air France-KLM a bénéficié d'une aide totale de 7 milliards d'euros composée d'un prêt garanti par l'Etat de 4 milliards et d'une avance en compte courant d'actionnaire de l'Etat de 3 milliards.

En contrepartie, la compagnie détaillera prochainement un plan complet permettant de la rendre plus viable et plus écologique.

Pour soutenir l'offre, un fonds d'investissement aéronautique sera créé pour apporter des fonds propres aux PME et ETI, avec un milliard d'euros disponibles.

300 millions d'euros seront consacrés à un fonds d'accompagnement public à la diversification, à la modernisation et à la transformation environnementale des procédés.

1,5 milliard d'euros seront destinés à intensifier le soutien aux efforts de R&D pour faire de la France l'un des pays les plus avancés dans les technologies de l'avion « vert ».

En contrepartie de ces mesures, la filière s'engage vers la transition environnementale et la décarbonation du transport aérien.

En outre, les entreprises de la filière signent une charte d'engagements sur les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants dont le Gouvernement assurera un suivi régulier.

[Plan de soutien à l'aéronautique pour une industrie verte et compétitive](#)

8. Soutien à la filière horticole

La filière horticole a été particulièrement touchée par la crise sanitaire. Les fermetures administratives pour motif sanitaire des points de vente ont conduit à l'arrêt de la filière horticole pendant plusieurs semaines.

Or, la période printanière est cruciale pour son chiffre d'affaire annuel. Les entreprises ont dû détruire les productions au fil de l'eau puisqu'elles sont périssables.

Face à cette situation particulière, un dispositif d'indemnisation exceptionnel a été annoncé, prenant la forme d'une mesure nationale de soutien liée à une partie de la destruction des végétaux, pour un montant de 25 M€.

[Didier Guillaume annonce un soutien exceptionnel de 25 M€ à la filière horticole](#)

9. Filière du livre

De nouvelles mesures de soutien en direction des acteurs de la filière du livre ont été annoncées.

Un fonds de soutien d'un montant de 25 millions d'euros sera mis en place au niveau du Centre national du Livre (CNL), en lien avec les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), pour permettre aux librairies indépendantes de faire face à leurs difficultés financières.

Un fonds de soutien d'un montant de 5 millions d'euros sera mis en place au niveau du CNL, en lien avec les DRAC, pour soutenir financièrement les maisons d'édition réalisant un chiffre d'affaires entre cent mille euros et 10 millions d'euros.

L'Etat mobilisera une enveloppe de 12 millions d'euros, répartie sur 2020 et 2021, pour aider les librairies à moderniser leur équipement.

Plus de 100 millions d'euros vont être mobilisées par l'Etat auprès de l'IFCIC sous forme de prêts, avec notamment le soutien de la Banque des Territoires. Au sein de cette enveloppe, un montant de 40 millions d'euros sera accessible aux acteurs du livre en fonction de leur besoin.

[L'Etat renouvelle son soutien à la filière du livre](#)

10. Accord chez ArianeGroup

La direction et trois syndicats sur quatre (CFDT, CFE-CGC, FO) d'ArianeGroup ont signé le 29 mai 2020 un accord relatif aux mesures mises en œuvre dans le cadre de l'épidémie.

S'agissant de la protection de la santé et de la sécurité des salariés, l'accord souligne que l'ensemble des postes de travail ré-ouverts ont été analysés individuellement dans le cadre d'une évaluation des risques sanitaires en collaboration entre le médecin du travail et les équipes santé, sécurité, environnement.

Le redémarrage de l'activité repose sur la mise en œuvre des consignes gouvernementales et l'organisation d'un retour progressif au travail.

En matière d'activité partielle, à laquelle l'entreprise aura recours au moins jusqu'au 31 juillet, elle ne se traduira en paie qu'à compter du mois de septembre, au vu des circonstances exceptionnelles.

L'accord rappelle le maintien des garanties de protection sociale complémentaire pour les salariés en activité partielle.

Il porte création d'un fonds de solidarité pour apporter un complément d'indemnisation, alimenté par la contribution d'un jour de repos ou de congé par l'ensemble des salariés (sauf ceux ayant travaillé sur site les 19 et 20 mars et ceux pour lesquels la direction a décidé le positionnement de jours CET/RTT au mois de mai) ainsi que le don de jours sur la base du volontariat.

De manière exceptionnelle, l'accord rend possible l'utilisation de jours de CET sous forme de rémunération immédiate.

Il prévoit le maintien de la rémunération des salariés en contrats d'apprentissage et de professionnalisation et de la gratification des stagiaires.

L'impact de l'activité partielle sur le calcul des prestations incapacité-invalidité-décès, des primes annuelles et de l'indemnité de départ à la retraite sera neutralisé.

Enfin, en application de l'ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020, l'accord prévoit le positionnement de jours CET, de JRTT et de jours de congés payés.

[Accord relatif aux mesures mises en œuvre au sein d'ArianeGroup SAS dans le cadre de l'épidémie de Covid-19](#)

11. Où les Français partiront-ils en vacances ?

Selon un sondage de l'institut BVA, à quelques semaines des premières congés, 59 % des Français envisagent de partir en vacances.

Parmi ceux qui partiraient, 87 % resteraient en France.

Les velléités de départ sont les plus élevées chez les franciliens, les plus jeunes, les familles et les catégories socio-professionnelles les plus élevées.

Fait significatif traduisant un manque de visibilité : moins de la moitié des personnes envisageant de partir en vacances ont effectué leurs différentes réservations (44 %) quand la majorité ne l'a pas fait (56 %).

[Source BVA](#)

12. Football : l'arrêt de la saison confirmé, les relégations suspendues

Le 30 avril dernier, le conseil d'administration de la Ligue de football professionnel a décidé de l'arrêt définitif de la saison 2019/2020 du championnat de France de Ligue 1 alors qu'il restait dix journées à jouer.

Le classement a été arrêté sur la base d'un indice de performance défini comme le quotient issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de matchs disputés.

En conséquence, le Paris-Saint-Germain a été sacré champion de France, l'Olympique de Marseille et le Stade Rennais complétant le podium.

Les clubs classés respectivement dix-neuvième et vingtième, Amiens et Toulouse, ont été relégués en Ligue 2.

Depuis la décision de la LFP, la plupart des autres championnats européens ont décidé de reprendre leur saison.

Les deux clubs relégués ainsi que l'Olympique Lyonnais ont saisi le Conseil d'Etat d'une demande de référé-suspension.

Amiens (qui n'était qu'à quatre points du dix-huitième) et Toulouse (qui ne comptait que trois victoires en vingt-huit matches) demandaient la suspension de leur relégation.

Lyon demandait la reprise du championnat.

Dans une ordonnance du 9 juin, le juge des référés du Conseil d'Etat a rejeté la requête de l'Olympique Lyonnais, confirmant ainsi le principe de l'arrêt du championnat.

S'agissant de la méthode retenue pour établir le classement final, le juge rejette le « *moyen tiré de ce que le choix de cet indice aurait été exclusivement motivé par la volonté de pénaliser le club de l'Olympique Lyonnais, alors que le conseil d'administration de la Ligue s'est borné à utiliser une méthode qui l'avait été antérieurement par la Fédération française de football pour les clubs amateurs* ».

L'Olympique Lyonnais est condamné à verser la somme de 3 000 euros à la Ligue de football professionnel.

En revanche, Amiens et Toulouse ont obtenu gain de cause puisque le juge a suspendu l'exécution de la décision par laquelle le conseil d'administration de la LFP a prononcé leur relégation en Ligue 2.

Le juge souligne que la décision de procéder à un classement des championnats de Ligue 1 et de Ligue 2 n'entraîne pas nécessairement, par elle-même, la relégation en Ligue 2 des deux derniers du championnat de Ligue 1.

D'une part, pour procéder à des relégations, le conseil d'administration s'est fondé sur le fait que le format de la Ligue 1 est encadré par la convention conclue avec la Fédération française de football, qui prévoit entre dix-huit et vingt clubs en Ligue 1. Toutefois, ce faisant, la Ligue s'est fondée sur une convention qui prendra fin le 30 juin 2020 et ne sera donc plus applicable pour la saison prochaine.

D'autre part, la décision de reléguer en Ligue 2 les deux derniers clubs de Ligue 1 est de nature à porter une atteinte grave et immédiate aux intérêts des clubs concernés, qui doivent notamment gérer leurs effectifs et leur politique de recrutement en vue de la saison prochaine.

Par suite, le Conseil d'Etat suspend l'exécution de la décision par laquelle les relégations ont été prononcées.

Cette suspension implique que, d'ici au 30 juin 2020, la Ligue de football professionnel, en lien avec les instances compétentes de la Fédération française de football, réexamine la question du format de la Ligue 1 pour la saison 2020-2021, au vu de l'ensemble des éléments disponibles à la date de ce réexamen et relatifs aux conditions dans lesquelles cette saison est susceptible de se dérouler, et en tire les conséquences quant au principe des relégations.

Dans un communiqué ([ici](#)), la LFP a indiqué se réjouir du fait que le Conseil d'Etat ait validé la légalité de la décision d'arrêt immédiat des championnats et des modalités de classement.

Elle déclare prendre note de la demande de réexamen.

Conseil d'Etat, 9 juin 2020, Ligue 1 de football

13. Les textes relatifs aux mesures sociales liées au COVID-19

Informations officielles sur l'épidémie

- ✓ <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Lois

- ✓ [Loi de finances rectificative](#)
- ✓ [Loi de finances rectificative 2](#)
- ✓ [Loi ordinaire d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Loi organique d'urgence](#)
- ✓ [Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions](#)

Ordonnances

- ✓ [Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-310 du 25 mars 2020 portant dispositions temporaires relatives aux assistants maternels et aux disponibilités d'accueil des jeunes enfants](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-311 du 25 mars 2020 relative à l'adaptation temporaire des règles d'instruction des demandes et d'indemnisation des victimes par l'Office national d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales et par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020 relative à la prolongation de droits sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-322 du 25 mars 2020 adaptant temporairement les conditions et modalités d'attribution de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail et modifiant, à titre exceptionnel, les dates limites et les modalités de versement des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-324 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421 2 du code du travail](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-328 du 25 mars 2020 portant prolongation de la durée de validité des documents de séjour](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-385 du 1er avril 2020 modifiant la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-386 du 1er avril 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-388 du 1er avril 2020 relative au report du scrutin de mesure de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et à la prorogation des mandats des conseillers prud'hommes et membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-389 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-405 du 8 avril 2020 portant diverses adaptations des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-507 du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais applicables pour la consultation et l'information du comité social et économique afin de faire face à l'épidémie de covid-19](#)

Questions-réponses thématiques

- ✓ [Questions-réponses prime exceptionnelle et épargne salariale](#)

- ✓ [Questions-réponses Mesures de prévention dans l'entreprise contre le COVID-19 - Masques](#)
- ✓ [Questions-réponses service de santé au travail](#)
- ✓ [Questions-réponses responsabilité de l'employeur - droit de retrait](#)
- ✓ [Questions-réponses télétravail](#)
- ✓ [Questions-réponses mesures de prévention hors Covid](#)
- ✓ [Questions-réponses garde d'enfants et personnes vulnérables](#)
- ✓ [Questions-réponses indemnisation chômage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses FNE-Formation](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Questions-réponses adaptation de l'activité, congés, mise à disposition](#)
- ✓ [Questions-réponses dialogue social au sein de l'entreprise](#)
- ✓ [Questions-réponses embauche, démission, sanctions, licenciement](#)
- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Questions-réponses fonds social européen](#)

Organisation du travail

- ✓ [Anact : coronavirus quels enjeux de conditions de travail](#)
- ✓ [INRS : COVID-19 et entreprises – foire aux questions](#)
- ✓ [Mise à disposition](#)
- ✓ [Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger ses salariés ?](#)
- ✓ [Sécurité et santé des travailleurs : les obligations générales de l'employeur et sa responsabilité](#)
- ✓ [Guide du télétravail pour les franciliens](#)
- ✓ [Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés](#)

Dialogue social

- ✓ [Décret n° 2020-419 du 10 avril 2020 relatif aux modalités de consultation des instances représentatives du personnel pendant la période de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Décret n° 2020-441 du 17 avril 2020 relatif aux délais d'extension des accords de branche ayant pour objet de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-508 du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais relatifs à la consultation et l'information du comité social et économique afin de faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-509 du 2 mai 2020 fixant les modalités d'application des dispositions du I de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 modifiée portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)

Inspection du travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de licenciement ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période crise liée à la pandémie covid-19 ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques](#)
- ✓ [Note DGT du 30 mars 2020 relative aux modalités d'intervention du système d'inspection du travail dans les entreprises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Instruction DGT du 7 avril 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de rupture ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période de l'état d'urgence justifié par la pandémie COVID-19, ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques contre les décisions prises dans ce domaine](#)

Organisation juridictionnelle

- ✓ [Circulaire de présentation des dispositions du titre I de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Circulaire de présentation de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale et aux contrats de copropriété.](#)

Santé au travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au fonctionnement des services de santé au travail pendant l'épidémie de Covid 19](#)
- ✓ [Instruction DGT du 2 avril 2020 relative à l'activité des services de santé au travail inter-entreprises et de leurs personnels pendant l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-410 du 8 avril 2020 adaptant temporairement les délais de réalisation des visites et examens médicaux par les services de santé au travail à l'urgence sanitaire](#)

Fiches métier

- ✓ [Suspicion de contamination](#)
- ✓ [Gestion des locaux communs et vestiaires](#)
- ✓ [Travail dans l'intérim](#)
- ✓ [Travail des personnes en situation de handicap](#)
- ✓ [Télétravail des personnes en situation de handicap](#)
- ✓ [Travail dans l'arboriculture](#)
- ✓ [Travail dans le maraîchage](#)
- ✓ [Travail circuit court - amap - vente à la ferme](#)
- ✓ [Activités agricoles](#)
- ✓ [Chantiers de travaux agricoles](#)
- ✓ [Travail saisonnier](#)
- ✓ [Activité viticole et/ou de vinification](#)
- ✓ [Travail dans la conchyliculture et la mytiliculture](#)
- ✓ [Travail en cabinet vétérinaire](#)
- ✓ [Travail filière cheval](#)
- ✓ [Travail dans l'élevage](#)
- ✓ [Travail en abattoir](#)
- ✓ [Travail sur un chantier de jardins espaces verts](#)
- ✓ [Travail en pharmacie](#)
- ✓ [Travail en boucherie, charcuterie, traiteur](#)
- ✓ [Travail en drive](#)
- ✓ [Travail en caisse](#)
- ✓ [Travail dans un commerce de détail alimentaire](#)
- ✓ [Commerce de détail non alimentaire](#)
- ✓ [Vendeur conseil](#)
- ✓ [Travail en boulangerie](#)
- ✓ [Travail dans la restauration collective ou la vente à emporter](#)
- ✓ [Travail dans l'hôtellerie - femme et valet de chambre](#)
- ✓ [Réceptionniste ou veilleur de nuit](#)
- ✓ [Travail en animalerie](#)
- ✓ [Prestataire d'entretien de locaux](#)
- ✓ [Travail dans la collecte des ordures ménagères](#)
- ✓ [Employé de centre de tri ou d'incinération](#)
- ✓ [Travail dans la blanchisserie industrielle](#)
- ✓ [Agent de maintenance](#)
- ✓ [Location de matériel et d'engins](#)
- ✓ [Plombier - Installateur sanitaire](#)
- ✓ [Travail dans le dépannage - Intervention à domicile](#)
- ✓ [Travail dans une station-service](#)
- ✓ [Travail dans un garage](#)
- ✓ [Ouvrier de production](#)
- ✓ [Personnels de bureau rattachés à la production](#)
- ✓ [Bureaux de contrôle, de vérification, de diagnostic](#)
- ✓ [Préparateur de commande dans un entrepôt logistique](#)
- ✓ [Chauffeur livreur](#)
- ✓ [Taxi ou conducteur de VTC](#)
- ✓ [Aide à domicile](#)
- ✓ [Conseiller clientèle et/ou personnel d'accueil dans le secteur de la banque](#)
- ✓ [Opérateur en centre d'appels](#)
- ✓ [Agent de sécurité](#)
- ✓ [Agent funéraire](#)
- ✓ [Guide de préconisations et de bonnes pratiques pour éviter la transmission de la COVID-19 - Secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile](#)
- ✓ [Protocole de déconfinement commun aux professions HCR](#)

- ✓ [\(hôtels, cafés, restaurants\), code de bonne conduite sanitaire](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques pour réaliser des travaux de maintenance sur les remontées mécaniques et dans les domaines skiables en période de Covid-19](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques du transport routier de marchandises et des prestations logistiques](#)
- ✓ [Bonnes pratiques à destination des employeurs et salariés des entreprises de transport de fonds et traitement de valeurs pour prévenir la propagation du COVID-19](#)
- ✓ [Bonnes pratiques à destination des employeurs et salariés des services de l'automobile, du cycle et du motocycle en cas de crise sanitaire](#)
- ✓ [Guide plan de continuité activité - Filière bois COVID-19](#)
- ✓ [Règles de sécurité sanitaire activité des points de vente. Fédération de négoces du bois et des matériaux de construction.](#)
- ✓ [Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques sanitaires et continuité de l'activité tuiles et briques](#)
- ✓ [Guide des précautions sanitaires carrières transformation de pierre de taille](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques sanitaires et continuité activité industries](#)
- ✓ [extraction et transformation gypse anhydrite minéraux industriels chaux plâtre](#)
- ✓ [Guide des précautions sanitaires et continuité activité mortiers industriels adjuvants agents de démolage et produits de cure](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la continuité d'activité des agences des distributeurs de l'approvisionnement du bâtiment second oeuvre et de l'industrie](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs de l'industrie cimentière](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la branche de l'esthétique](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la branche de la coiffure](#)
- ✓ [Guide sanitaire d'opérateurs de réseaux d'électricité et de gaz](#)
- ✓ [Agir Ensemble et pour tous : reprise des métiers du chien et du chat](#)
- ✓ [Guide de recommandations de sécurité sanitaire dans les professions de l'ingénierie, du numérique, du conseil, de l'événementiel et de la formation professionnelle](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques sanitaires pour le secteur de la formation professionnelle](#)

URSSAF

- ✓ [FAQ Urssaf](#)
- ✓ [Mesures exceptionnelles pour les entreprises touchées par le coronavirus : Echéance Urssaf du 5 juin ou du 15 juin](#)

Economie / Impôt

- ✓ [FAQ MINEFI](#)
- ✓ [Tenir son AG et respecter les délais comptables dans le contexte de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Prêt garanti par l'Etat](#)
- ✓ [Engagement de responsabilité pour les grandes entreprises bénéficiant de mesures de soutien en trésorerie](#)
- ✓ [Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices](#)
- ✓ [Décret n° 2020-378 du 31 mars 2020 relatif au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19](#)

- ✓ [Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-394 du 2 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-433 du 16 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-552 du 12 mai 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)

Formation - apprentissage

- ✓ [Mise à disposition des CFA et des organismes de formation d'outils et de contenus pédagogiques à distance permettant de garantir la continuité de l'activité de formation](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses CPF](#)
- ✓ [Questions-réponses projet de transition professionnelle](#)
- ✓ [Guide GARE, Former ses salariés pendant la pandémie](#)
- ✓ [Instruction DGEFP du 9 avril 2020 relative au renforcement du FNE-Formation dans le cadre de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Convention FNE Formation](#)
- ✓ [Demande subvention FNE Formation](#)
- ✓ [Questions-réponses FNE-Formation](#)
- ✓ [Adaptations de l'organisation de la session d'examens 2020 dans le cadre de la crise sanitaire](#)
- ✓ [Reprise de l'accueil en formation - Recommandations et conseils à destination des acteurs intervenant dans le champ de l'apprentissage et la formation professionnelle continue](#)

Stagiaires

- ✓ [Convention de stage à distance](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(français\)](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(anglais\)](#)
- ✓ [Plan de continuité pédagogique](#)

Activité partielle

- ✓ [Circulaire DGEFP n°2013-12 du 12 juillet 2013 relative à la mise en œuvre de l'activité partielle et documentation technique](#)
- ✓ [Arrêté du 26 août 2013 fixant les contingents annuels d'heures indemnisables](#)
- ✓ [Arrêté du 31 mars 2020 modifiant le contingent annuel d'heures indemnisables au titre de l'activité partielle pour l'année 2020](#)
- ✓ [Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle](#)
- ✓ [Version consolidée du décret](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Décret n° 2020-435 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)

- ✓ [Décret n° 2020-522 du 5 mai 2020 complétant le décret n° 2020-435 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Notice DGEFP](#)
- ✓ [Urssaf activité partielle](#)
- ✓ [Position de place couverture complémentaire](#)
- ✓ [Consigne technique couverture complémentaire](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Simulateur de calcul activité partielle](#)

Arrêt maladie

- ✓ [Décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-193 du 4 mars 2020 relatif au délai de carence applicable à l'indemnité complémentaire à l'allocation journalière pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-434 du 16 avril 2020 relatif à l'adaptation temporaire des délais et modalités de versement de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail](#)
- ✓ [Décret n° 2020-459 du 21 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-520 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 définissant les critères permettant d'identifier les salariés vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 et pouvant être placés en activité partielle au titre de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020](#)
- ✓ [Décret n° 2020-549 du 11 mai 2020 fixant les conditions temporaires de prescription et de renouvellement des arrêts de travail par le médecin du travail](#)
- ✓ [Arrêt garde d'enfants au 1er mai](#)
- ✓ [Arrêt personnes vulnérables au 1er mai](#)
- ✓ [Délivrance et indemnisation des avis d'arrêt de travail dans le cadre du Covid-19](#)
- ✓ [Ministère du Travail - Les arrêts de travail dérogatoires basculent en activité partielle au 1er mai](#)

CNIL

- ✓ [Mise en place télétravail](#)
- ✓ [Bonnes pratiques télétravail](#)
- ✓ [Les conseils de la CNIL pour utiliser les outils de visioconférence](#)
- ✓ [Les relations avec la CNIL pendant l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Délibération n° 2020-046 du 24 avril 2020 portant avis sur un projet d'application mobile dénommée « StopCovid »](#)
- ✓ [Coronavirus \(COVID-19\) : les rappels de la CNIL sur la collecte de données personnelles par les employeurs](#)
- ✓ [Délibération n° 2020-056 du 25 mai 2020 portant avis sur un projet de décret relatif à l'application mobile dénommée "StopCovid"](#)

Fonction publique

- ✓ [Questions-réponses fonction publique](#)
- ✓ [Questions – réponses sur ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Réunions à distance des instances de dialogue social](#)

- ✓ [Décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature](#)
- ✓ [Arrêté du 11 mai 2020 relatif à la mise en œuvre de dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et militaires du ministère des armées et de l'Institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)

Restrictions - déplacements

- ✓ [Arrêté du 12 mai 2020 portant réglementation temporaire de l'accès aux transports publics collectifs et à leurs espaces attenants en Île-de-France](#)
- ✓ [Attestation de déplacement professionnel en transport public collectif en Ile-de-France](#)
- ✓ [Attestation dérogatoire usage des transports publics collectifs en Ile-de-France](#)

Employeurs inclusifs - handicap

- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Mesures ESS](#)
- ✓ [Questions-réponses handicap](#)
- ✓ <https://entreprise.inclusion.beta.gouv.fr/>

Chômage

- ✓ [Décret n° 2020-361 du 27 mars 2020 portant modification du décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage](#)
- ✓ [Décret n° 2020-425 du 14 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Arrêté du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Pôle emploi face à la crise sanitaire COVID-19 - Réponses aux questions des demandeurs d'emploi et des entreprises](#)
- ✓ [Questions-réponses sur l'indemnisation du chômage](#)

Travailleurs étrangers

- ✓ [FAQ Ministère des affaires étrangères](#)
- ✓ [Instruction du 20 mai 2020 sur les contrôles aux frontières pour les travailleurs saisonniers et les travailleurs en détachement](#)

Culture

- ✓ [FAQ Ministère de la Culture](#)

Engagement contre le Covid-19

- ✓ <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>
- ✓ <https://www.solidaires-handicaps.fr/>

L'équipe Fidere Avocats